

*Initiatives ministérielles*

Peu de temps après toutefois, il est revenu à la charge, s'en prenant cette fois aux allocations de conjoint du Régime de pensions du Canada. Il a pris ces allocations pour cible, estimant que les femmes devraient pourvoir elles-mêmes à leur retraite. C'est ce que voudraient les femmes, pourvu qu'elles aient pu préparer leur retraite. Mais elles ne veulent sûrement pas perdre leurs allocations parce que le gouvernement estime qu'elles n'ont plus besoin de ce genre de revenu de retraite.

Depuis lors, soit il y a à peine un an et demi, le ministre des Finances a fait paraître un livre blanc qui aurait pour effet de sabrer les régimes de retraite privés au niveau fédéral, si ses recommandations étaient mises en oeuvre. Ce livre blanc a provoqué un tel tollé parmi les employeurs et les employés qu'il a été forcé de reculer, d'autant plus que les élections approchaient. Il a réévalué ses options. Mais le gouvernement n'a pas écarté définitivement ce livre blanc. Monsieur le Président, je suis prêt à parier que, d'ici à sa défaite, le gouvernement va nous présenter un projet de loi fondé sur les données de ce livre blanc. Si je le dis, c'est que le gouvernement a une dent contre les retraités. J'en ignore la raison. Un Freud éprouverait bien du plaisir à fouiller cette question en interrogeant les députés d'en face sur leurs rapports avec leurs parents. Quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel semble réfractaire aux retraités et aux régimes de pensions.

• (1650)

Nous en avons eu la preuve encore une fois lorsque, dans le cadre du dernier budget, il a décrété la récupération des pensions de tous ceux qui gagnent 50 000 \$ par année. Il trouve en effet que tous ceux qui gagnent 50 000 \$ par année ne méritent pas de toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement s'efforce de leurrer les députés en demandant pourquoi les présidents de banques méritent la pension de la sécurité de la vieillesse. Il a beau faire, il ne convainc personne. Si les présidents de banques ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse, c'est qu'ils l'ont payée.

De toute façon, si le gouvernement s'inquiète de ce que les présidents de banques touchent la pension de sécurité de la vieillesse, il ne s'agit pas de la récupérer. Il doit prendre les mesures appropriées dans le cadre du régime fiscal. S'il trouve qu'un particulier gagne trop d'argent, que ce soit sous forme de traitements, de pensions ou de valeurs acquises à la banque, ou encore dans le cadre de la pension de vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, et s'il estime qu'il ne devrait pas toucher tout cet

argent au moment de sa retraite, qu'il apporte les changements appropriés à la Loi de l'impôt sur le revenu. Qu'il décrète que tout particulier qui touche 100 000 \$ par année doit dorénavant assumer sa juste part du fardeau fiscal, quelle que soit l'origine de ses gains. Mais qu'il respecte le principe de l'universalité que tous les Canadiens appuient car ils en bénéficient tous également.

Quiconque porte atteinte à ce principe porte également atteinte au programme lui-même. Or, c'est pourtant ce que le gouvernement actuel a fait. Lorsqu'il a décrété la récupération, il a porté atteinte au principe jusqu'à présent sacro-saint de l'universalité des programmes sociaux. En agissant ainsi, le gouvernement a détruit le caractère universel de la pension de sécurité de la vieillesse.

À l'heure actuelle, il parle des retraités qui gagnent 50 000 \$ par année. Dans dix ans, d'après toutes les prévisions que j'ai eues sous les yeux, environ le quart de tous les Canadiens, qui autrement auraient eu droit de toucher la pension de sécurité de la vieillesse, en seront privés à cause de la façon dont le gouvernement actuel a machiné son mode de récupération.

Dans ces conditions, alors même que cette mesure de récupération ne semble s'appliquer qu'à une proportion infime des retraités, elle s'appliquera à 75 p. 100 d'entre eux dans dix ou quinze ans.

Non content de s'en prendre aux pensions, le gouvernement s'est attaqué aux allocations familiales. Le gouvernement a aboli le principe de l'universalité dans ce domaine également, à un moment où, nous le savons tous—chacun doit se rendre à l'évidence et le gouvernement le premier—le nombre des petits Canadiens qui comptent sur les banques alimentaires pour leur subsistance grimpe en flèche.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement propose d'instaurer une taxe sur les produits et services qu'il avait d'abord fixée à 9 p. 100 et qu'il a maintenant ramenée à 7 p. 100. Que cette taxe soit de 9 ou de 7 p. 100, elle entravera considérablement les efforts des parents qui éprouvent déjà bien assez de mal pour nourrir et vêtir leurs enfants. Il s'agit le plus souvent de familles monoparentales dont le chef est une femme. Ces familles vont voir leur revenu disponible réduit encore de 7 p. 100. Si cela ne suffit pas, le gouvernement s'attaquera au programme d'assurance-chômage.

Le gouvernement semble dire: «Ne vous croyez surtout pas au bout de vos peines; nous allons faire en sorte que, si vous perdez votre emploi, vous ne pourrez compter sur aucun filet de sécurité.» Je suppose qu'il est typiquement conservateur de pousser les gens à ne compter que sur eux-mêmes, à leur apprendre à être autonomes et à prendre soin d'eux-mêmes.